



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Beat Jans
Chef du Département fédéral de justice et
police
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Envoi par courriel :
ipk-geschaefte@fedpol.admin.ch

Réf. : 25_COU_7651

Lausanne, le 17 décembre 2025

Consultation fédérale (CE) - Projet d'ordonnance sur les données relatives aux passagers aériens (ODPa) et modification d'autres ordonnances

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud fait suite à la consultation citée en titre et vous remercie de l'y avoir associé.

Le Canton de Vaud est favorable à l'adoption de l'ordonnance d'exécution de la loi sur les données relatives aux passagers aériens (LDPa).

Le Conseil d'Etat demande que les autorités policières suisses soient associées de manière appropriée à la mise en œuvre concrète du système PNR, notamment s'agissant des ressources et des systèmes informatiques. La charge que fait peser le projet sur les cantons n'est pas acceptable et doit être revue afin de respecter le principe d'équivalence fiscale. De plus, il est primordial que les cantons soient associés à la définition du rôle et de la mission des collaborateurs détachés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER.

Michel Staffoni

Copies

- Mme Sylvie Bula, commandante de la Police cantonale vaudoise
- OAE